ID: 040-254003304-20221208-08122022\_07-DE



# COMITE SYNDICAL SEANCE DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022

Le 08 décembre deux mille vingt-deux à 17h15 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (seconde séance suite à absence de quorum lors d'une première réunion)

# DELIBERATION N°07 CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES NON ADHERENTS

#### <u>Présents:</u>

Frédéric CARRERE, Dominique BIZIERE, Didier GAUGEACQ, Philippe LAMARQUE, Magali VALIORGUE, Jean-François CHIVRACQ, Marc LAFOURCADE

### Absents Excusés:

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Christine FOURNADET, Patrice LARTIGUE, Serge LASSERRE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Adeline VERGEZ

Date de convocation par voie dématérialisée : 30 novembre 2022

Secrétaire de séance : Dominique BIZIERE

Nombres de membres en exercice : 20

Présents: 7

Votants/Pour: 7

Abstention: 0





Envoyé en préfecture le 12/12/2022 Reçu en préfecture le 12/12/2022 Affiché/Publié le 13/12/2022 ID : 040-254003304-20221208-08122022\_07-DE

La Présidente informe l'assemblée qu'i est proposé des conventions de prestations de service à des « structures associatives » qui ne peuvent avoir le statut « d'Adhérent » conformément aux statuts de l'ALPI.

Ces conventions s'inscrivent dans le cadre du budget annexe.

## LE COMITE SYNDICAL

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création d'un Syndicat Mixte Départemental ALPI,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu les projets de conventions,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

#### **ARTICLE 1:**

D'approuver les conventions ci-après :

- Le CAUE Accès à la plateforme des marchés publics 74 € HT la première année
- La Maison du logement Formation bureautique 2400 euros HT
- La SATEL :
  - o Développement spécifique 830 euros HT
  - o Acquisition de certificats 160 euros HT
- L'Association l'Autre Regard :
  - o Licences Zimbra 142 euros HT
- L'Office de Tourisme Terres de chalosse Accès à la Centrale d'achat
- L'Association IDEFORIS PC et installation switch 320 euros HT
- ENERLANDES Plateforme des marchés 74 euros HT
- L'Association Maison du logement : Acquisition Zimbra 85 euros HT la première année

#### **ARTICLE 2:**

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.



Envoyé en préfecture le 12/12/2022 Reçu en préfecture le 12/12/2022 Affiché/Publié le 13/12/2022 ID : 040-254003304-20221208-08122022\_07-DE

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Fait à Mont-de-Marsan, le 08 décembre 2022

La Présidente du Syndicat Mixte

Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :

- l'acte est devenu exécutoire le :

- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique: 040-254003304-

